

## Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public

1<sup>re</sup> demande     Renouvellement

*Afin de renseigner ce document déclaratif, il est recommandé de consulter la fiche thématique « terrasses commerciales » de la plaquette secteur sauvegardé et zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ci-jointe.*

### Renseignements concernant l'établissement

**Nom de l'établissement** \_\_\_\_\_

**IMPÉRATIF :** Numéro inscription

registre du commerce de moins de 3 mois \_\_\_\_\_

Adresse précise \_\_\_\_\_

N° de téléphone

Courriel \_\_\_\_\_

### Propriétaire du fonds de commerce

Nom et prénom \_\_\_\_\_

ou nom de la société \_\_\_\_\_

Adresse du domicile \_\_\_\_\_

N° de téléphone

### Gérant ou exploitant

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse du domicile \_\_\_\_\_

N° de téléphone

## Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public

### 1. DÉCLARATION D'UNE TERRASSE D'UN DÉBIT DE BOISSON

Je soussigné(e), Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à titre commercial.

Adresse : \_\_\_\_\_

Pour l'année \_\_\_\_\_

Pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Longueur de la façade de l'établissement \_\_\_\_\_ m

**IMPÉRATIF :** Emprise totale occupée \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Plan ci-dessous comportant le nom des rues, la largeur du ou des trottoirs, etc..., de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.

▶ **Pour des mesures de sécurité, un passage de 3,50 m doit être respecté rue Alsace-Lorraine et rue Victor-Hugo et un passage de 1,40 m minimum dans les autres rues de la zone piétonne et sur les trottoirs.**

▶ **Le m<sup>2</sup> n'est pas divisible.**

▶ **Occupation du domaine public : chevalets, fanions, glacières, parasols sans publicité, tables, chaises, objets publicitaires, joues mobiles ou fixes, distributeurs, portants, parasols chauffants...**

**ATTENTION :** Il est de la responsabilité de l'exploitant de faire libérer sur le champ l'occupation du domaine public pour permettre le passage des véhicules d'urgence et de secours.

## Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public

### 2. DÉCLARATION D'UNE TERRASSE BOIS SUR PLACE DE STATIONNEMENT

Adresse \_\_\_\_\_

#### Première demande :

Construction Mairie

Emprise totale occupée \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Adresse \_\_\_\_\_

#### Renouvellement :

Construction Mairie

Construction propriétaire

Emprise totale occupée \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

#### Avertissement

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- La longueur de la terrasse ne doit pas excéder la longueur de la façade l'établissement ; l'emprise de la terrasse sera délimitée sauf cas particuliers liés à la configuration de l'espace ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement (hebdomadaire) hors terrasse équipée en platelage bois ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte ;
- Votre terrasse devra être entretenue quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

## Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public

### 3. DÉCLARATION D'ÉTALAGES COMMERCIAUX : Chevalets, fanions, glacières, parasols sans publicité, tables, chaises, objets publicitaires, joues mobiles ou fixes, distributeurs, portants, parasols chauffants...

Je soussigné(e), Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public à titre commercial.

Adresse : \_\_\_\_\_

Pour l'année \_\_\_\_\_

Pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Longueur de la façade de l'établissement \_\_\_\_\_ m

**IMPÉRATIF :** Emprise totale occupée \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Plan ci-dessous comportant le nom des rues, la largeur du ou des trottoirs, etc..., de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.

► Pour des mesures de sécurité, un passage de 3,50 m doit être respecté rue Alsace-Lorraine et rue Victor-Hugo et un passage de 1,40 m minimum dans les autres rues de la zone piétonne et sur les trottoirs.

► Le m<sup>2</sup> n'est pas divisible.

**ATTENTION :** Il est de la responsabilité de l'exploitant de faire libérer sur le champ l'occupation temporaire du domaine public pour permettre le passage des véhicules d'urgence et de secours.

## Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public

### Rappel des droits et redevance d'Occupation Temporaire du domaine public

CF tableau tarifs « Domaine public »

### Engagement

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_ s'engage à avertir la ville de Saintes de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation. L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation. Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

Lu et approuvé

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le gérant ou l'exploitant du fonds de commerce,

Signature

- ▶ **Tout formulaire incomplet, inexact ou formulé par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce, ne pourra pas être pris en compte et ne sera pas traité.**
- ▶ **Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service plaçage en mairie de Saintes.**

Le formulaire doit être adressé à :

**Mairie de Saintes**  
**Service Commerce**  
Square André-Maudet  
BP 20319  
17107 Saintes cédex

ou par courriel à [service-commerce@ville-saintes.fr](mailto:service-commerce@ville-saintes.fr)